

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :

OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgme@mrw.wallonie.be

DECLARATION ANNUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS DANS LE REGIME DE DROIT COMMUN

Base décrétable : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :

Date d'envoi de la déclaration :

La déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée, doit parvenir au service indiqué sur le présent formulaire, au plus tard, le 10 janvier de l'année suivant l'année d'imposition, soit le

Date de réception de la déclaration :

Visa
(Cachet OWD)

Date

Nom et signature
du fonctionnaire de niveau 1
de la Direction des instruments économiques

Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° T.V.A. :

N° Tél. :

N° Fax :

II. LOCALISATION DES DECHETS

Terrains sis à :

Cadastré section(s) n° :

Date prévue de l'achèvement des travaux de réhabilitation (1)....., suivant le plan approuvé en date du (1).....

Remarques :

III. DESCRIPTION DES DECHETS

Nature et code (2) des déchets :

Volume total estimé des déchets : m³**IV. NOMBRE D'ANNEXE(S) :**

Je soussigné,, certifie que la présente déclaration, en ce y compris les documents annexés, est exacte et sincère et peut servir à l'établissement du montant de la taxe sur les déchets non ménagers dans le régime de droit commun. Je joins annexe(s) numérotée(s) à la présente déclaration.

Fait à
le

Nom, qualité et signature du déclarant

(1) A compléter, le cas échéant

(2) Base réglementaire : arrêté du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets (M.B. : 30/07/1997)

MODELE 02.0

A rappeler dans toute correspondance :

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES
Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgme@mrw.wallonie.be

DECLARATION MENSUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS DANS LE REGIME DE L'EXPLOITANT AUTORISE
Base décrétable : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :
Date d'envoi de la déclaration :
La déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée, doit parvenir au service indiqué sur le présent formulaire, au plus tard, le vingtième jour du mois suivant l'expiration du mois de la déclaration, soit le
Date de réception de la déclaration :

Visa
(Cachet OWD)

Date

Nom et signature
du fonctionnaire de niveau 1
de la Direction des instruments économiques

Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Code OWD :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° T.V.A. :

N° Tél. :

N° Fax :

E-Mail :

II. PERIODE DE REFERENCE

Cocher, ci-après, les cases correspondant aux jours pour lesquels aucun mouvement de déchets n'a été enregistré.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24
 25 26 27 28 29 30 31

III. MONTANT DE LA TAXE DUE

..... (montant et devise en lettres)

..... (montant et devise en chiffres).

Les mentions du présent cadre sont à compléter, selon votre choix, en euro ou en franc belge.

IV. DOCUMENTS

DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER

MODELE 02.1

Nombre de feuillets :

DOCUMENTS SUR SUPPORT INFORMATIQUE

MODELE 02.2

Nombre de fichiers :

Je soussigné certifie que la présente déclaration, en ce y compris les documents sur support papier et informatique annexés, est exacte et sincère et peut servir à l'établissement du montant de la taxe sur les déchets non ménagers dans le régime de l'exploitant autorisé.

Je joins annexe (s) numérotée (s) à la présente déclaration.

Fait à

le

Nom, qualité et signature du déclarant

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgrne@mrw.wallonie.be

DECLARATION MENSUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS DANS LE REGIME DE L'EXPLOITANT AUTORISE

Base décrétale : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

DOCUMENT SUR SUPPORT PAPIER

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :
 Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Code OWD :
 Nom ou raison sociale :
 Adresse :
 N° T.V.A. :
 N° Tél. : N° Fax :

II. PERIODE DE REFERENCE

Année : Mois :
 Les mois sont à numéroter de 01 à 12.

III. DESCRIPTION DU SUPPORT PAPIER

- | | |
|---|--------------|
| 1. Liste des producteurs : | pages. |
| 2. Liste des collecteurs : | pages. |
| 3. Liste des transporteurs : | pages. |
| 4. Liste des exploitants : | pages. |
| 5. Liste des sites d'expédition : | pages. |
| 6. Liste des sites de destination : | pages. |
| 7. Liste synthétique des transferts de déchets : | pages. |
| 8. Liste récapitulative des taxes et quantités de déchets : | pages. |

Je soussigné,, certifie que le présent document sur support papier, est exact et sincère.

Fait à
 le

Nom, qualité et signature du déclarant

MODELE 02.2

A rappeler dans toute correspondance :

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgrne@mrw.wallonie.be

DECLARATION MENSUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS DANS LE REGIME DE L'EXPLOITANT AUTORISE

Base décrétale : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

DOCUMENT SUR SUPPORT INFORMATIQUE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :
Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexacts)

Code OWD :
Nom ou raison sociale :
Adresse :
N° T.V.A. :
N° Tél. : N° Fax :

II. PERIODE DE REFERENCE

Année : Mois :
Les mois sont à numéroter de 01 à 12.

III. DESCRIPTION DU SUPPORT INFORMATIQUE

Cocher la case correspondant au support utilisé

1. Application Internet 2. E-Mail 3. Disquette(s)

Si 2 est coché, indiquer ici votre adresse E-Mail :

Si 3 est coché, indiquer ici le nombre de disquettes :

Dénomination des fichiers

Nombre d'enregistrements
(si fichier déclaration)

Je soussigné,, certifie que le présent document sur support informatique, est exact et sincère.
Fait à le Nom, qualité et signature du déclarant

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
 DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgrne@mrw.wallonie.be

DECLARATION MENSUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS MENAGERS DANS LE REGIME DU PRELEVEMENT SANCTION

Base décrétale : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :

Date d'envoi de la déclaration :

La déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée, doit parvenir au service indiqué sur le présent formulaire, au plus tard, le 10 janvier de l'année suivant l'année d'imposition, soit le

Date de réception de la déclaration :

Visa
(Cachet OWD)

Date

Nom et signature
du fonctionnaire de niveau 1
de la Direction des instruments économiques

Observations :

A COMPLETER PAR LA COMMUNE

I. COMMUNE (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Code OWD :

Nom de la commune :

Adresse de la commune :

Tél. :

Fax :

E-Mail :

II. DONNEES DE REFERENCE

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier (Nb Hab) :

.....habitants.

Quantité d'ordures ménagères brutes produites par habitant en :

..... kilogrammes.

Tonnage exonéré : Nb Hab x quantité art. 6bis du décret, soit

..... tonnes.

Tonnage taxé : Nb Hab x (quantité produite - quantité art. 6bis), soit tonnes.

III. MONTANT DE LA TAXE DUE

Les mentions du présent cadre sont à compléter, selon votre choix, en euro ou en franc belge.

Note : le montant à indiquer est 0 Bef ou 0 Euro si le quota inscrit à l'art. 6bis du décret n'est pas dépassé.

..... (montant et devise en lettres).

..... (montant et devise en chiffres).

Nous soussignés certifions que la présente déclaration, en ce y compris les documents annexés, est exacte et sincère et peut servir à l'établissement de la déclaration annuelle et du montant de la taxe sur les déchets ménagers dans le régime du prélèvement sanction. Nous joignons annexe (s) numérotée (s) à la présente déclaration.

Fait à
le

Noms et signatures du Bourgmestre et du Secrétaire communal

MODELE 04.0

A rappeler dans toute correspondance :

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgrne@mrw.wallonie.be

DECLARATION ANNUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS
DANS LE REGIME DU COLLECTEUR OU DU TRANSPORTEUR AGREE OU ENREGISTRE

Base décrétable : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :

Date d'envoi de la déclaration :

La déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée, doit parvenir au service indiqué sur le présent formulaire, au plus tard, le dixième jour du mois suivant l'expiration de l'année d'imposition, soit le

Date de réception de la déclaration :

Visa
(Cachet OWD)

Date

Nom et signature
du fonctionnaire de niveau 1
de la Direction des instruments économiques

Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Code OWD :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° T.V.A. :

Tél. :

Fax :

E-Mail :

II. PERIODE DE REFERENCE

Cocher, ci-après, les cases correspondant aux mois pour lesquels aucun mouvement de déchets n'a été enregistré.

0 1 0 2 0 3 0 4 0 5 0 6 0 7 0 8 0 9 0 10 0 11 0 12

III. MONTANT DE LA TAXE DUE

..... (montant et devise en lettres)

..... (montant et devise en chiffres).

Les mentions du présent cadre sont à compléter, selon votre choix, en euro ou en franc belge.

IV. DOCUMENTS

DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER

MODELE 04.1

Nombre de feuillets :

DOCUMENTS SUR SUPPORT INFORMATIQUE

MODELE 04.2

Nombre de fichiers :

Je soussigné certifie que la présente déclaration, en ce y compris les documents sur support papier et informatique annexés, est exacte et sincère et peut servir à l'établissement du montant de la taxe sur les déchets non ménagers dans le régime du collecteur ou du transporteur agréé ou enregistré.

Je joins annexe(s) numérotée(s) à la présente déclaration.

Fait à
le

Nom, qualité et signature du déclarant

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgrne@mrw.wallonie.be

**DECLARATION ANNUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS
DANS LE REGIME DU COLLECTEUR OU DU TRANSPORTEUR AGREE OU ENREGISTRE**

Base décréteale : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

DOCUMENT SUR SUPPORT PAPIER

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :
Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Code OWD :
Nom ou raison sociale :
Adresse :
N° T.V.A. :
N° Tél. : N° Fax :

II. PERIODE DE REFERENCE

Année :

III. DESCRIPTION DU SUPPORT PAPIER

- | | |
|---|--------------|
| 1. Liste des producteurs : | pages. |
| 2. Liste des collecteurs : | pages. |
| 3. Liste des transporteurs : | pages. |
| 4. Liste des exploitants : | pages. |
| 5. Liste des sites d'expédition : | pages. |
| 6. Liste des sites de destination : | pages. |
| 7. Liste synthétique des transferts de déchets : | pages. |
| 8. Liste récapitulative des taxes et quantités de déchets : | pages. |

Je soussigné,, certifie que le présent document sur support papier, est exact et sincère.

Fait à
le

Nom, qualité et signature du déclarant

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
 DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 OFFICE WALLON DES DECHETS (OWD) / DIRECTION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Avenue Prince de Liège 15, à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.65.75

Fax : 081/33.65.22

E-Mail : dtr.owd.dgrne@mrw.wallonie.be

**DECLARATION ANNUELLE A LA TAXE SUR LES DECHETS NON MENAGERS
 DANS LE REGIME DU COLLECTEUR OU DU TRANSPORTEUR AGREE OU ENREGISTRE**

Base décrétales : Décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne

DOCUMENT SUR SUPPORT INFORMATIQUE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Période d'imposition :
 Observations :

A COMPLETER PAR LE DECLARANT

I. IDENTITE DU DECLARANT (Le déclarant est invité à corriger les coordonnées inexactes)

Code OWD :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° T.V.A. :

N° Tél. :

N° Fax :

II. PERIODE DE REFERENCE

Année :

III. DESCRIPTION DU SUPPORT INFORMATIQUE

Cocher la case correspondant au support utilisé

1. Application Internet 2. E-Mail 3. Disquette(s)

Si 2 est coché, indiquer ici votre adresse E-Mail :

Si 3 est coché, indiquer ici le nombre de disquettes :

Dénomination des fichiers

Nombre d'enregistrements
 (si fichier déclaration)

Je soussigné,, certifie que le présent document sur support informatique, est exact et sincère.

Fait à
 le

Nom, qualité et signature du déclarant

N.B. Ces modèles, ont été remplacés par l'AGW du 16 novembre 2000, art. 5.